

# BUREAU SANTÉ AU TRAVAIL



**Dr Atea TEUIRA**

Secrétaire Mme Linda TCHIANG SANG

Psychologue Mme Tristana KUNCZ

Infirmière Mme Lena JOUIE

Direction Générale de l'Éducation et des Enseignements

Site du Taaone (Bâtiment A ,RDC)

Tel. 40 47 05 96

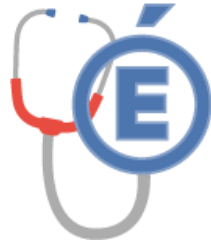
[medecine.preventive@education.pf](mailto:medecine.preventive@education.pf)

# BUREAU SANTÉ AU TRAVAIL



- POURQUOI ?
- POUR QUI ?
- QUOI ?
- COMMENT ?

# BUREAU SANTÉ AU TRAVAIL

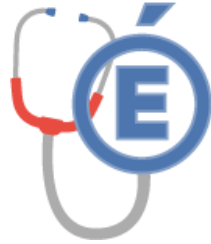


## POURQUOI ?

CONSEILLER l'administration et les agents en matière de Santé :

- Surveillance de la santé au travail
- Action sur le milieu professionnel
- Prévention : risques professionnels, Santé publique

# BUREAU SANTÉ AU TRAVAIL



## POUR QUI ?

Les fonctionnaires d'Etat de l'Éducation Nationale  
en Polynésie Française :

- Enseignement public++ et privé, 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés,  
Direction et encadrement, IATSS
- DGEE
- Vice-Rectorat

# BUREAU SANTÉ AU TRAVAIL



## Conditions d'exercice:

- Respect de la confidentialité
- Garantie absolue du secret médical

# BUREAU SANTÉ AU TRAVAIL

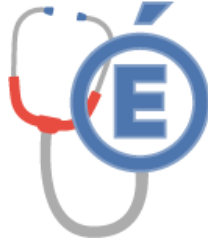


## QUOI ?

### 1/ Consultations, Visites Médicales et Visite d'Information et de Prévention :

- À l'initiative de l'agent
- À l'initiative de l'administration
- En principe systématique tous les 5 ans / tous les 2 ans (ATRF)
- Cas particuliers : Suivis

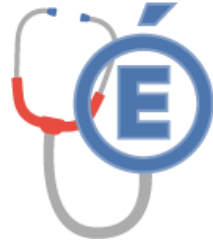
# BUREAU SANTÉ AU TRAVAIL



## Visite d'Information et de Prévention (VIP):

- Pour tous les agents non soumis à suivi médical renforcé (enseignants, professeurs, administratifs VR et DGEE)
- Avec l'infirmière formée en Santé au Travail
- Par délégation du médecin de prévention et sous protocole
- Si nécessaire, réorientation vers la médecin de prévention et/ou la psychologue

# BUREAU SANTÉ AU TRAVAIL



## Consultations avec la psychologue:

- Psychologue formée en psychologie du travail
- Prise en charge des problématiques en lien avec le travail
- 2 journées de consultations par semaine (mardi et mercredi)



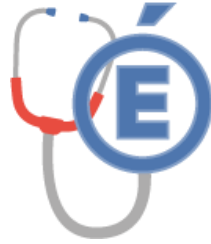
# BUREAU SANTÉ AU TRAVAIL



Conclusions et préconisations transmises aux Ressources Humaines, dans le respect du secret médical :

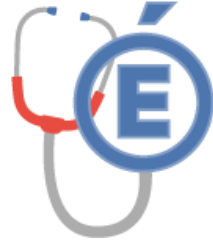
- Aptitude au poste de travail
- Préconisations d'aménagement poste
- Orientation vers demande de temps partiel thérapeutique ou de Congé Long (CLM, CLD)

# BUREAU SANTÉ AU TRAVAIL



## 2/ Autres interventions:

- Analyse des risques et des environnements professionnels
- Études de poste (ergonomie au poste de travail)
- Actions de prévention
- Enquêtes épidémiologiques
- Evènements sensibles

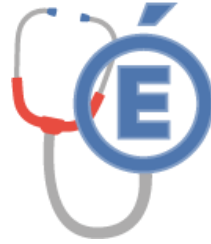


## COMMENT ?

- Par téléphone au 40 47 05 96
- Par mail à [medecine.preventive@education.pf](mailto:medecine.preventive@education.pf)

→ Si RDV sur le temps de travail :  
convocation transmise à l'agent sous couvert de sa hiérarchie

# BUREAU SANTÉ AU TRAVAIL



Merci de votre attention